

Terre-Neuve, vous nous demandiez si le Gouvernement recevrait une délégation chargée par la Convention de se rendre à Ottawa en vue de savoir s'il existerait une base d'union juste et équitable avec le Canada. Le Gouvernement du Canada a répondu qu'il serait heureux de recevoir cette délégation en précisant qu'à son avis, "les questions à étudier avec la délégation sont d'une telle complexité et d'une telle importance pour les deux pays qu'il est indispensable de procéder à un échange complet de renseignements ainsi qu'à un examen approfondi de toutes les questions en jeu, par les deux parties, de manière que l'une et l'autre puissent se former une idée nette de la situation."

Vous savez qu'une délégation de la Convention nationale s'est rendue à Ottawa à la fin de juin et qu'elle regagnait Terre-Neuve au début d'octobre. Pendant son séjour à Ottawa, la délégation a conféré à maintes reprises avec un comité du cabinet canadien en vue d'échanger des renseignements et d'examiner les nombreuses questions que poserait l'union. Lorsqu'elle retourna à Terre-Neuve, la délégation de la Convention emportait un rapport de ces entretiens qui, espère-t-on, se révélera utile à la Convention nationale.

A la suite des entretiens, les membres du cabinet qui ont conféré avec la délégation informèrent leurs collègues qu'il existe à leur avis une base d'union qui serait juste et équitable pour les deux pays. Le Gouvernement ayant étudié et approuvé les recommandations du comité du cabinet, je suis maintenant en mesure de porter à votre connaissance les arrangements que le Gouvernement consentirait à recommander au Parlement comme base d'union. Les arrangements proposés sont exposés dans le document annexé à la présente lettre.

Je crois devoir souligner qu'en ce qui concerne les aspects financiers des arrangements proposés en vue de l'union, le Gouvernement canadien croit qu'ils marquent la limite de ce que le Gouvernement peut consentir dans les circonstances. Le Gouvernement ne saurait pour l'instant songer à apporter à ces arrangements des modifications susceptibles d'alourdir les charges du Canada. D'un autre côté, en ce qui concerne les questions d'intérêt fondamentalement provincial, telle l'instruction publique, le Gouvernement du Canada veut pas poser de conditions rigides. Il serait disposé à considérer avec bienveillance toute suggestion visant à les modifier ou à y ajouter.

Si nous comprenons bien, la Convention nationale est investie de la responsabilité de formuler des recommandations au Gouvernement du Royaume-Uni concernant les divers modes éventuels de gouvernement sur lesquels le peuple de Terre-Neuve sera appelé à se prononcer par voie de referendum national. Au cas où la Convention nationale et la population seraient requises de prendre une décision sur la question de la confédération, le Gouvernement du Canada ne voudrait en rien influencer l'une ou l'autre. Si le peuple de Terre-Neuve indiquait nettement, et d'une façon excluant la possibilité du moindre doute, son désir que Terre-Neuve devienne une province du Canada sur la base des arrangements proposés, le Gouvernement canadien, sous réserve de